

PROGRAMME NATIONAL D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET A LA RESILIENCE (PNASAR)

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Fruit d'un processus ayant vu la participation de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR), le Programme National d'Appui à la Sécurité alimentaire et à la Résilience (PNASAR) a été élaborée en parfaite harmonie avec le Plan Sénégal Emergeant (PSE). Il se veut, par ailleurs, en totale conformité avec les engagements pris par le Gouvernement du Sénégal quant aux politiques et stratégies de Sécurité Alimentaire, tant au plan sous régional qu'international (UEMOA, CILSS, CEDEAO), de même que vis-à-vis des Partenaires Techniques et Financiers (Canada, UE, Japon, etc.).

Le PNASAR a pour but de « **contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, notamment les plus vulnérables, ainsi qu'au renforcement de leurs capacités de résilience, d'ici à 2022** ».

Le PNASAR opérationnalise la SNSAR à travers quatre (4) axes stratégiques qui s'articulent autour de cinq (5) sous programmes, lesquels se déclinent en quinze (15) composantes, trente (30) sous composantes et cent quinze (115) actions prioritaires.

Les sous programmes sont : (i) *Amélioration durable de la disponibilité d'aliments diversifiés, sains et nutritifs* ; (ii) *Renforcement de l'accessibilité physique et économique de ces aliments aux populations* ; (iii) *Les Nouveaux Terroirs Résilients, rempart contre l'insécurité alimentaire* ; (iv) *Renforcement institutionnel et Gouvernance de la sécurité alimentaire et la résilience* et (v) *amélioration du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires*.

Les cinq sous-programmes du PNASAR visent six objectifs spécifiques : (i) accroître durablement la production et la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique ainsi que les revenus des actifs ruraux ; (ii) développer des modes de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles (terres, forêts, halieutiques etc.); (iii) investir davantage et innover dans la collecte, le stockage, le transport, la transformation, la conservation et la commercialisation des productions agricoles ; (iv) les mécanismes efficaces de protection sociale des ménages vulnérables ; (v) assurer une gouvernance harmonieuse de la sécurité alimentaire et de la résilience et (vi) renforcer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la résilience.

Le sous-programme I : Amélioration de la disponibilité d'aliments diversifiés sains et nutritifs (781,620 milliards de FCFA soit 32,25% du coût total)

Le sous programme I s'appuie sur deux composantes : (i) gestion durable des ressources et (ii) augmentation et diversification des productions.

Productions les végétales :poursuivre les efforts d'organisation et les investissements en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz, une nette hausse de la production et de la productivité des céréales et légumineuses, mais aussi la mise en œuvre d'un plan de développement de l'horticulture. Une croissance de 7% par an est attendue.

Quant aux productions animales, il s'agit de moderniser la pratique d'élevage, sécuriser l'élevage extensif, développer l'aviculture familiale et l'élevage, en général, en Casamance pour atteindre une production de Viande et abats de 292 700 tonnes (21% de croissance); 314 millions de litres de lait produit (36% de croissance); œuf de consommation : 814 millions d'unités (32% de croissance).

La pêche continentale et l'aquaculture participent de ces productions animales en vue d'accroître, de façon significative, les productions par l'ensemencement de 100 plans d'eaux et le déploiement d'un vaste programme aquacole. Il est attendu respectivement de faire passer la production de 11 600 à 32 000 (128% de croissance) et de 2500 à 40 000 T par an (1500% de croissance) pour la pêche continentale et l'aquaculture.

Pour ce qui est de la pêche maritime, l'aménagement de pêcheries, la gestion concertée, le rééquipement des pêcheurs, l'amélioration de la qualité et la réhabilitation des sites dégradées est l'objectif principal.

Le sous-programme II : Renforcement de l'accessibilité physique et économique des populations vulnérable à une alimentation diversifiée saine et nutritive (1151,548 milliards de FCFA, soit 47,52% du coût total)

Le sous-programme II améliore l'accessibilité des aliments aux populations par la mise en place d'infrastructures d'amélioration de la qualité et la réduction des pertes. Il s'agit de 93 magasins de stockage de céréales, 28 magasins de stockage et vente d'aliments bétail, 20 plateformes multifonctionnelles, 10 quais de débarquements, parcs de vaccination, 08 marchés au bétail, 09 marchés au poisson, 10 laiteries, 86 trayeuses et 5000 km de routes rurales. La transformation des produits alimentaires, première priorité des régions, est une composante essentielle de ce sous-programme. Quatre-vingts (80) unités seront appuyées dans tous les systèmes de production pour chacune de ces chaînes de valeurs. Ce programme sera réalisé grâce à la formation d'au moins 500 formateurs et l'incubation de 200 entrepreneurs. Enfin, dans ce sous-programme, un appui à l'émergence de l'entrepreneuriat rural avec la formation de 30 000 personnes et l'appui à l'installation d'au moins 10% d'entre eux. L'accès à l'eau par l'extension du système d'approvisionnement en eau potable, les branchements sociaux de 60 000 familles rurales et 100 000 ménages urbains seront réalisés. Il s'agira aussi de vulgariser 8500 foyers améliorés et faire passer le taux d'électrification rurale de 33.2% à 60% en 2019 et 82% en 2022. Enfin l'adduction d'eau du lac de Guiers à Dakar et au Ferlo en 2020 permettra de réduire le déficit d'approvisionnement en eau potable de Dakar et intensifier l'élevage dans la zone sylvo- pastorale.

Le sous-programme III : Les Nouveaux Terroirs Résilients, rempart contre l'insécurité alimentaire (160,970 milliards de FCFA, soit 6,64% du coût total)

Les Nouveaux Terroirs Résilients NTR est un sous-programme spécial qui se décline en trois composantes :

- Le Système d'Information sur les Ressources des Terroirs (SIRT) : il agrège les zones de moyens d'existence sur la base d'une grille de sélection qui intègre les trois dimensions (biophysique, social et économique).
- Les Unités Mobiles de prestations de Services Agricoles (UMSA) : sont des entités économiques portées par des jeunes du terroir (150 jeunes par terroir), en priorité, formés au préalable en vue d'offrir des services agricoles et non agricoles de qualité aux exploitations familiales.
- Les Exploitations Familiales Résilientes(EFR) : 90 000 exploitations familiales à l'échelle des ménages seront visées au cours des cinq prochaines années de mise en œuvre du PNASAR.

Le sous-programme IV : Renforcement institutionnel et Gouvernance de la sécurité alimentaire et la résilience (14,116 milliards de FCFA, soit 0,58% du coût total)

La période de mise en œuvre du PNASAR sera étalée sur une durée de dix-huit (18) ans, articulée sur une approche par phase de cinq (5) ans.

L'architecture de la gouvernance et de la coordination du PNASAR repose sur :

- un organe d'orientation et de pilotage qui est le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) présidé par le Premier Ministre
- quatre organes de coordination et de suivi au niveau central, régional et département : (i) le Comité National de Concertation sur la Sécurité Alimentaire et la Résilience (CNCSAR), (ii) le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA), (iii) les Comités Régionaux Sécurité Alimentaire (CRSA) et (iv) les Comités Départementaux de Sécurité Alimentaire (CDSA).

Au niveau central, la coordination et le suivi de l'ensemble du programme relèveront du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA). Ces fonctions seront effectuées en étroite collaboration avec les Ministères sectoriels concernés, les PTF, les ONG, les OP et le secteur privé.

Au niveau régional et départemental, les Comités Régionaux et Départementaux de Sécurité Alimentaire (CRSA et CDSA), assureront la coordination du PNASAR, sous la présidence respective des Gouverneurs et des Préfets.

La Gouvernance s'appuyera sur la concertation, le suivi-évaluation, la communication et l'audit financier annuel du PNASAR. Pour mieux apprécier l'impact du PNASAR, une enquête de référence sur la sécurité alimentaire et la résilience sera conduite en 2018, mais aussi deux évaluations (à mi-parcours en 2020 et en fin de phase en 2022) seront réalisées.

Le sous-programme V : Amélioration du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires (315, 135 milliards de FCFA, soit 13,00% du coût total)

Le sous-programme consiste essentiellement en une amélioration de la protection sociale des ménages et des dispositifs de gestion de l'information sur la sécurité alimentaire.

Par rapport à la protection sociale, les actions prioritaires ont trait : (i) au renforcement et à l'extension de la CMU, (ii) à la promotion de l'assurance agricole, (iii) à la consolidation des bourses de sécurité familiale avec un paquet d'actions en faveur des ménages bénéficiaires pour les sortir de la vulnérabilité, (iv) à la promotion d'autres filets de sécurité comme l'édification de 300 banques de céréales et la distribution de bons alimentaire à 72 000 ménages impliqués dans la création d'actifs communautaires.

De plus dans le cadre du Plan National de Riposte (PNR), le Gouvernement va mettre au Trésor public un fonds de sécurité alimentaire de 10 milliards FCFA renouvelable au besoin, tout en continuant à verser sa cotisation annuelle de 1,2 milliards FCFA à African Risk Capacity (ARC).

Par ailleurs, les systèmes d'information des sectoriels et le système d'alerte précoce seront améliorés avec l'élaboration de méthodes de collecte plus efficaces, le renforcement des capacités d'analyse des acteurs ainsi que la dotation de fonds suffisants et réguliers par l'État.

La stratégie de mise en œuvre et les impacts: le PNASAR couvre l'ensemble du territoire national, avec un focus sur les zones les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Les interventions du PNASAR sont inscrites dans un plan de travail annuel validé techniquement par comité national de pilotage et politiquement par le CNSA.

Le SECNSA assure la coordination du PNASAR en s'appuyant sur un système de suivi - évaluation en lien avec les Cellules d'Etudes et de Planification (CEP) ou les structures dédiées au niveau des ministères sectoriels.

La stratégie de mise en œuvre sera fondée sur la mobilisation nationale des ressources disponibles puis sur l'appui des PTF. Pour les procédures et méthodes de mise en œuvre des interventions, la démarche participative et inclusive sera appliquée et privilégiée. L'organisation générale et les responsabilités des intervenants se présentent du niveau communautaire au niveau central. La réalisation efficace des actions permettra d'accroître sensiblement les productions et tendre vers la couverture des besoins pour des denrées alimentaires stratégiques. L'impact attendu du PNASAR est multiforme :

- (i) une amélioration de la balance commerciale du pays qui est déficitaire et des revenus des acteurs le long des chaînes de valeur;
- (ii) une bonne sécurité alimentaire et résilience des ménages et des communautés;
- (iii) une nette amélioration de l'état nutritionnel des populations avec des productions suffisantes, diversifiées et de bonne qualité nutritionnelle, accessibles sur l'ensemble du pays.

Le coût total du PNASAR est estimé à 2 423,390 milliards de FCFA pour la première phase quinquennale 2018-2022.

- *Le PNASAR a pris en compte les 212 projets et programmes en cours de mise en œuvre au sein des ministères sectoriels, financés à hauteur de 1 783,615 milliards de FCFA soit 73,6% du montant total*
- *Le solde de financement recherché est estimé à 639,774 milliards soit 26,4% du montant total.*